

MÉCÉNAT

Du 8 décembre 2011 au 31 mars 2012



s'associent au lancement
d'une souscription,
en vue de l'acquisition du



portrait* de Pierre-Jean Garat
(1762-1823),
peint sous Louis XVI par Jean-Charles Robineau,

BON DE SOUSCRIPTION

"Don du portrait de Pierre-Jean Garat au
Musée Basque et de l'histoire de Bayonne"

Nom

Prénom

ou Raison sociale de l'entreprise

.....

Adresse complète

.....

.....

.....

email

Tél.

Je fais un don de € pour
l'acquisition du portrait de Pierre-Jean Garat
au prix de 6 000 €.

Je bénéficie en contrepartie d'une déduction fiscale.
Je recevrai un reçu fiscal à joindre à ma déclaration
d'impôt (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés)
pour justifier cette réduction.

J'accepte que mon nom ou que le nom de
l'entreprise figure sur la liste publique des donateurs :

oui non

Date

Signature

..... / /

Bon de souscription et chèque à l'ordre de :
Société des Amis du Musée Basque
à envoyer à :

Société des Amis du Musée Basque
Château-Neuf
64100 BAYONNE

Pour tous renseignements

Bayonne Centre Ancien
Laurent Cazalis
lcaza@wanadoo.fr
06 07 80 72 50

ou

Société des Amis du Musée Basque
contact@samb-baiona.net
permanence, mercredi, 14h30 à 16h30
05 59 25 45 84

pour un don au



*Huile sur toile marouflée sur panneau de bois,
H. 24,5 cm, L. 18,5 cm.
Signé en bas à droite "Robineau. Paris".
Cadre bois doré d'origine.

Pierre-Jean Garat, né à Bordeaux en 1762, est le fils de Dominique Garat originaire d'Ustaritz et député du Labourd aux États-Généraux de 1789. Sa mère est la musicienne et cantatrice Françoise Gouteyron.

Dans sa jeunesse, Garat partage son temps entre l'école à Bordeaux, le collège à Barbezieux et des vacances à Ustaritz et à Bayonne où ses grands-parents paternels lui enseignent la langue basque. Il étudie à Bayonne les premiers éléments de la musique sous la direction d'un maître italien du nom de Lamberti.

Envoyé à Paris, il est surnommé grâce à sa voix extraordinaire, "l'Orphée de France". À Versailles, Garat fait entendre quelques airs basques et gascons, qu'il traduit à mesure en français, puis chante l'opéra Armide de mémoire, il l'avait entendu la veille... La reine Marie-Antoinette, enthousiasmée, le prend sous sa protection et l'invite à chanter dans presque toutes les fêtes de la Cour, en particulier *Izar Ederra* qu'elle apprécie. Le comte d'Artois l'engage comme secrétaire pour lui assurer un revenu.



Arrêté sous la Terreur (ci-dessus), le jeune chanteur est incarcéré neuf mois à Rouen, où il compose une "Complainte de Marie-Antoinette". À sa libération, Garat part à l'étranger et donne des concerts à Hambourg, en Hollande et à Londres. Rentré à Paris sous le Directoire, il connaît un apogée artistique dans les salons de Barras, de Joséphine de Beauharnais (ci-dessus), de Mmes Récamier, Hamelin, Tallien (née Teresa Cabarrus) et dans les salons de Cambacérès, Lucien Bonaparte, et du banquier Etchegoyen.



Professeur au Conservatoire, dès 1794, Garat se fait connaître comme compositeur par la publication de nombreuses romances. Baryton ténorisant, il a une voix d'un registre étendu et beaucoup d'expression. Il est à l'origine du "Garatisme", nom donné, sous le Directoire, au grasseyement mis en faveur parmi les incroyables (la façon de mouiller les "r" en "l" vient de la langue basque).

L'âge venant, Pierre-Jean perd sa voix et finit par être oublié. Son jeune frère Fabry, doué d'une belle voix de ténor mais pas assez flexible par manque de travail, essaie de le remplacer, prend soin de ses vieux jours et l'enterre au Père Lachaise en 1823.

Le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne possède les estampes (présentées dans ce document), et des partitions des airs chantés favoris de Pierre-Jean Garat (pour des raisons de conservation, elles ne sont pas exposées de façon permanente).

Le tableau peint par Jean-Charles Robineau sera présenté au second étage du musée, dans la section des musiciens basques ou d'origine basque.

Le portraitiste est lui-même musicien et également graveur à Paris. Mort en 1787, Robineau a peint les portraits d'autres musiciens comme Carl Friedrich Abel (1723-1787) et lors d'un séjour à Londres, il a portraituré le prince de Galles George IV.

Le portrait de Pierre-Jean Garat correspond aux descriptions des biographes qui le décrivent vif d'esprit, les traits irréguliers mais agréables, le teint brun, le regard loyal et franc, de taille moyenne mais bien proportionnée, les mouvements élégants et vifs.

Olivier Ribeton, conservateur
du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne

BIBLIOGRAPHIE

Paul LAFOND, Garat 1762-1823, Paris Calmann Lévy, 1899, 364 p., 11 p. d'introduction, ill.

Isidore de FAGOAGA, "Pierre Garat le chanteur (1762-1823)" dans Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 1943, p. 131 à 150.

Michel DUHART, "Dominique-Joseph Garat, 1749-1833" dans Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, n° 148, 1992-1993, p. 131-133 (le neveu chanteur).

Natalie MOREL-BOROTRA, "Comment Pierre-Jean Garat est devenu un chanteur basque : de l'Histoire au(x) mythe(s)", dans Lapurdum, N°9, 2004, p. 159-179 ; en ligne sur <http://lapurdum.revues.org/841>



La **Société des Amis du Musée Basque**, en partenariat avec l'association **Bayonne Centre Ancien**, lance une souscription du 8 décembre 2011 au 31 mars 2012 pour l'acquisition d'une peinture du XVIII^e siècle : "**Portrait de Pierre-Jean Garat**", par **Jean-Charles Robineau**, en vente au prix de **6 000 € TTC**.

Ce tableau est destiné à enrichir les collections du **Musée Basque et de l'histoire de Bayonne**.

La Ville de Bayonne, propriétaire des collections du musée, à qui le projet a été présenté, l'a approuvé.

Le tableau est exposé au musée pendant toute la durée de la souscription.

Les particuliers comme les entreprises peuvent faire œuvre de mécénat.

La Société des Amis du Musée Basque, a été reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 2008. Le versement d'un don à l'association permet, sur présentation d'un reçu fiscal, de bénéficier d'une déduction fiscale.

Pour les **particuliers**, le don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable

(ex. : un don de 20 € = 13,20€ de réduction d'impôt, soit un effort réel de 6,80 € ; un don de 100 € = 66 € de réduction d'impôt, soit un effort réel de 34 €).

Pour les **entreprises**, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires

(ex. : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).